

Sujet: [INTERNET] enquete publique CENTRALE BIOGAZ de la RIBIERE

De : SARL PBNCD <sarlpbcd@restophone.fr>

Date : Sat, 22 Sep 2018 12:50:02 +0200 (CEST)

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Bonjour,

ci joint liste des raisons pour lesquelles nous contestons l'implantation de l'usine de méthanisation

Cordialement

RESTOPHONE SERVICES

Repas à domicile

0555322870

enquete publique.docx	Content-Type: application/vnd.openxmlformats-officedocument.wordprocessingml.document Content-Encoding: base64
------------------------------	---

SCI LE GENET

SARL PBNCD RESTOPHONE

SAS RESTOPHONE SERVICES

Propriétaire

traiteur préparation de repas

services à la personne portage de repas

31 rue ARCHIMEDE

87000 LIMOGES

0555322870

Limoges le 22 septembre 2018

M le préfet,

Suite à l'ouverture de l'enquête publique concernant l'implantation de l'usine de méthanisation rue Archimède, nous contestons cette implantation ;

1 / Parce que le règlement de la zone d'activités de la Ribière qui nous à été remis lors de l'achat de notre terrain en 2011, stipule dans l'article II-1 « ne sont pas admises les activités nuisantes et polluantes ». Nous n'avons pas de confirmation écrite et officielle que nous ne subiront pas de nuisances quand au trafic routier, aux odeurs, et autres. Nous n'avons pas non plu de certification écrite et officielle que cette activité ne présente aucun danger de pollution.

2/ Parce que ce même règlement stipule dans l'article II- 12 que :

- Le nombre de place de stationnement devra être suffisant pour permettre le stationnement à l'intérieur de la parcelle.
- Les sorties sur la voie publique devront être étudiées pour gêner le moins possible la circulation.
- Pour les activités recevant des véhicules utilitaires et de livraisons (camions) des zones de stationnement devront être prévues.
- Les places de stationnement imposées par le règlement pour les entreprises industrielles, dépôts, entrepôts sont : une place pour 100m2 de surface hors œuvre nette.

Le plan d'implantation qui nous à été communiqué ne fait mention d'aucune place de parking où seront stationnés les camions en attente de vidage ou de chargement ? Puisque qu'ils ne doivent en aucun cas être sur la voie publique

3 / Parce que ce même plan d'implantation fait état de plateformes de stockage des matières solides entrantes à ciel ouvert. Qu'elles sont ces matières solides ? D'après nos renseignements ils s'agiraient entre autre de carcasses d'animaux. Nous n'avons pas de confirmation sur ces matières toutefois personne ne nous fera accepter que des animaux morts en cours de décomposition ne dégagent pas d'odeurs pestilentielles. Nous avons régulièrement avec l'abattoir un aperçu de ces odeurs.

4/ Parce que toujours sur le plan d'implantation une zone de stockage des digestats solides de 3000m2 à ciel ouvert est prévue. Aucune information ne nous à été transmise quand à la distance de cette zone avec notre entreprise. Les normes sont elles respectées ? Notre entreprise est contrôlée

par les services de la DSV, leurs services ont-ils été contactés ? Une enquête à t elle été faites sur les risques pour notre activité qui est préparation par PBNCD RESTOPHONE de repas, et portage de ces repas à des personnes âgées par RESTOPHONE SERVICES ? Ont-ils donné leur agrément ? A notre connaissance rien n'a été fait.

5/ Parce ce que selon une estimation la circulation de 46 engins spécifiques par jour nous à été annoncée, soit 92 allers retours y a-t-il eu une enquête certifiant que le bruit des manœuvres pour entrer et sortir du site, les déchargements, les bips sonores, le bruit des matériels utilisé ne généreront aucune nuisance sonore pour les riverains ?

6/ Parce que nous ne croyons pas que une torche qui va bruler du méthane à l'air libre ne dégagera aucune odeur. Avez-vous un certificat l'attestant.

7 / Parce que nous ne mesurons pas bien l'impact économique pour notre ville de l'implantation de cette usine, aucun attrait commercial, aucune création d'emploi (3 postes !).

8 / parce que qu'elle est l'intérêt de construire une telle usine à Limoges à 3 km du centre ville dans une zone composée majoritairement de restaurants. Nous nous interrogeons aussi sur le pourquoi de ce lieu alors que le plan d'épandage concerne majoritairement l'Indre. Quel est l'intérêt de créer une pollution supplémentaire générée par le va et vient de camion entre l'Indre et la ville de Limoges.

9/ Parce que Le trafic routier de camion du à l'abattoir, à la bascule municipale sature déjà la circulation dans ce secteur qu'en sera t-il demain avec 46 navettes de camions supplémentaires ? L'air respiré avec ces rejets de dioxyde de carbone sera-t-il pur et sans danger ?

10 / Parce que qu'advindra t il de cette zone à vocation artisanale ? Qu'advindra-t-il des terrains non encore vendus ? Qui voudra installer son activité à coté de cette usine ? Le début du projet date de 2005 nous à t on dit, pourquoi n'en n'avons-nous pas été informé lors de l'achat ? Etait ce une volonté de LIMOGES METROPOLE de nous dissimuler cette information (laquelle nous aurait bien évidemment dissuadé d'acquérir ce terrain) ? Quel impact cette implantation aura-t-elle sur la valeur de notre bien immobilier ainsi que sur la valeur de notre fond de commerce ?

M le Préfet je pense que l'ensemble des arguments énoncé si dessus doivent être pris sérieusement en considération pour la décision finale qui vous revient, nous vous demandons également de nous fournir les réponses que vous devez déjà avoir en votre possession aux questions posées dans ce document.

Nous vous remercions M le Préfet de l'attention que vous accorderez à ce document et vous prions d'agréer nos plus respectueuses salutations.

PASCAL POURET

BRIGITTE POURET

CO- GERANTS des sociétés citées en entête

Pour information copie à :

M LOMBERTIE Maire de LIMOGES

M VANDENBROUCKE Président de la communauté d'agglomération LIMOGES METROPOLE

M ROUSSET Président du conseil départemental Nouvelle Aquitaine

Groupe EUROPE ECOLOGIE LES VERTS LIMOUSIN

M LE MINISTRE FRANCOIS DE RUGY

M LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE